



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 REPRESENTES : 07</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 5 décembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 décembre 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p>
--	--

Délibération n°30

Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Mise en place d'un bail commercial avec la SARL SPIRALE INFORMATIQUE

La SARL SPIRALE INFORMATIQUE est locataire depuis 2014 d'un local communal, lot n° 14 et n° 15, sis 75 rue Dérobert au sein de la copropriété Centre d'Affaires l'Espace, située sur les parcelles section E – n° 3349 – 3374 – 3376 – 3377 – 3379 – 3380 – 3383 – 3384 – 3385 et 3386.

Ce local commercial de 58.87 m² est composé d'une surface commerciale de 40.79 m² et d'un local technique de 18.08 m².

Il convient aujourd'hui de mettre en place un bail commercial d'une durée de 3-6-9 ans, qui commence le 1^{er} novembre 2023.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 448,47 €/H.T. soit 538,16 €/TTC, décomposé comme suit :

- Local commercial de 40.79 m² à 9,00 €/H.T./m² soit 367,11 €/H.T./m²
- Local technique de 18.08 m² à 4,50 €/H.T./m² soit 81,36 €/H.T./m²

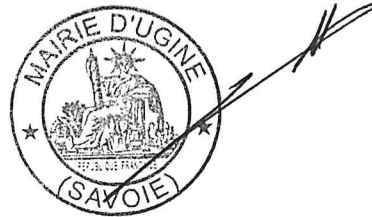
A compter du 1^{er} novembre 2024, le loyer sera indexé sur l'Indice Trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'un bail commercial avec la SARL SPIRALE INFORMATIQUE aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231211-20231211_DE30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Publication : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

